

1 ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS 2025

1.1. COMPTES CONSOLIDES	2
1.1.1. Compte de résultat consolidé.....	2
1.1.2. État du résultat global consolidé	3
1.1.3. Bilan consolidé	4
1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés	5
1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	6
1.1.6. Notes annexes.....	7

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
CHIFFRE D'AFFAIRES NET (a)	3, 4	4 696	4 224
Coût des ventes		(4 089)	(3 619)
MARGE BRUTE		607	604
Charges administratives et commerciales		(267)	(262)
Frais de R&D		(44)	(43)
MARGE OPÉRATIONNELLE (b)	3	296	300
Effet Stock Outil (c)		11	25
Coûts de réorganisation	14	(29)	(23)
Autres produits et charges opérationnels	5, 6 et 7	220	(14)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		1	4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		499	291
Coût de l'endettement financier (net)		(33)	(21)
Autres produits et charges financiers (d)	8	12	(23)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		478	247
Impôts sur les bénéfices	9	(104)	(71)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		374	176
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		374	176
- dont part du Groupe		372	174
- dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		2	2
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	10		
- résultat de base par action		8,55	3,98
- résultat dilué par action		8,30	3,86

(a) En plus du chiffre d'affaires net, le Groupe utilise comme indicateur le chiffre d'affaires à prix métaux constants, calculé avec des cours de référence. Il est présenté dans l'information sectorielle en **Note 3** et est utilisé dans le rapport d'activité Partie 2. Ce chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants est utilisé dans le suivi de la performance opérationnelle pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité (le coût des ventes étant retraité de la même manière).

(b) La marge opérationnelle est un des indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(c) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré.

(d) Les autres produits et charges financiers intègrent l'ajustement de la position monétaire sur la Turquie en lien avec l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf. **Note 1** et **Note 8**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.2. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		374	176
Éléments recyclables		(139)	42
- dont différences de conversion		(138)	4
- dont couverture des flux de trésorerie		(1)	38
Impôts sur éléments recyclables		(1)	(10)
Éléments non recyclables		15	23
- dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	13	15	23
- dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-
- dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non-recyclables		(3)	(5)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		(128)	50
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		246	226
- dont part Groupe		243	224
- dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	2

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.3. Bilan consolidé

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
ACTIF			
Goodwill	11	429	470
Immobilisations incorporelles		292	320
Immobilisations corporelles		2 017	2 196
Participations dans les entreprises associées		17	18
Impôts différés actifs		100	117
Autres actifs non courants		209	225
ACTIFS NON COURANTS		3 063	3 345
Stocks et en-cours		1 278	1 279
Actifs sur contrats		173	194
Clients et comptes rattachés		1 289	1 197
Instruments dérivés (courant)		70	61
Autres actifs courants		200	211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	2 040	1 254
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	131
ACTIFS COURANTS		5 050	4 327
TOTAL DES ACTIFS		8 113	7 673

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		2 163	1 945
Autres composantes des capitaux propres		(273)	(131)
Capitaux propres - part du Groupe		1 891	1 813
Intérêts ne donnant pas le contrôle		20	19
CAPITAUX PROPRES	12	1 911	1 833
Provisions pour retraite et engagements assimilés	13	180	213
Provisions (non courant)	14	94	95
Dettes financières (non courant)	15	1 727	1 706
Instruments dérivés (non courant)		92	60
Impôts différés passifs		163	151
PASSIFS NON COURANTS		2 257	2 224
Provisions (courant)	14	98	113
Dettes financières (courant)	15	361	228
Passifs sur contrats		975	1 004
Instruments dérivés (courant)		75	112
Fournisseurs et comptes rattachés		1 952	1 622
Autres passifs courants		484	508
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		-	29
PASSIFS COURANTS		3 946	3 615
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		8 113	7 673

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)

	Nombre d'actions en circulation (a)	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 31 décembre 2023	43 633 522	44	1 604	(10)	159	(56)	(46)	1 695	16	1 711
Résultat net	-	-	-	-	174	-	-	174	2	176
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	18	29	4	50	0	50
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	191	29	4	224	2	226
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(101)	-	-	(101)	(1)	(101)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	80 546	-	-	5	(22)	-	-	(17)	-	(17)
Plans d'actions réservés au personnel :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	(0)	-	(0)	(0)	(0)	(0)
Au 30 juin 2024	43 714 068	44	1 604	(5)	237	(28)	(43)	1 810	18	1 828
Au 31 décembre 2024	43 569 621	44	1 604	(21)	321	(99)	(36)	1 813	19	1 833
Résultat net	-	-	-	-	372	-	-	372	2	374
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	12	(4)	(137)	(129)	1	(128)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	384	(4)	(137)	243	3	246
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(114)	-	-	(114)	(1)	(115)
Variations de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur actions propres	(536 171)	-	-	(53)	(24)	-	-	(77)	-	(77)
Plans d'actions réservés au personnel :	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	25	-	-	25	-	25
- Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	0	0	0	-	(0)	0
Au 30 juin 2025	43 033 450	44	1 604	(74)	593	(103)	(174)	1 891	20	1 911

(a) Le nombre d'actions en circulation correspond aux actions émises diminuées des actions propres détenues ; les acquisitions et cessions d'actions propres ainsi que les actions en circulations sont détaillées en **Note 12**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Résultat net		374	176
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)		167	100
Coût de l'endettement financier (brut)		46	34
Effet Stock Outil (a)		(11)	(25)
Charge/(produit) d'impôts sur les bénéfices		104	71
Plus ou moins-value de cessions d'actifs		(286)	4
Variation nette des provisions et des passifs non courants		15	(6)
Variations de juste valeur sur les dérivés à caractère opérationnel		(36)	2
Charges liées à des paiements en instruments de capitaux propres		25	9
Autres retraitements		9	7
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS (b)		407	371
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement		147	(6)
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		(13)	(1)
Impôts versés		(63)	(56)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		71	(64)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		478	307
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	1
Décaissements sur investissements corporels et incorporels		(161)	(191)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		6	4
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(61)	(529)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		689	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		473	(717)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		951	(409)
Émissions (remboursements) d'emprunts	15	152	579
- dont la souscription de l'obligation 2024 - 2030		-	348
- dont la souscription de l'obligation 2024 - 2029		-	569
- dont le remboursement de l'obligation 2017 - 2024		-	(200)
Augmentations (réductions) de capital en espèces (c)		(77)	(17)
Intérêts financiers versés		(73)	(50)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		-	-
Dividendes payés		(114)	(101)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(112)	411
Impact de l'hyperinflation (d)		(3)	(1)
Incidence des variations des taux de change		(49)	(1)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		787	(0)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	15	1 251	1 114
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	15	2 038	1 114
- dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		2 040	1 120
- dont Concours bancaires courants – Passif		(3)	(6)

(a) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie.

(b) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations cf. **Note 14** et déduction des impôts versés.

(c) Cette ligne intègre également les encaissements et décaissements sur les achats/ventes d'actions propres.

(d) Cette ligne intègre les effets de l'application de la norme IAS 29 « Hyperinflation » cf **Note 1** et **Note 8**.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

1.1.6. Notes annexes

NOTE 1.	PRINCIPES COMPTABLES	8
NOTE 2.	PRINCIPAUX EVENEMENTS	10
NOTE 3.	SEGMENTS OPERATIONNELS	11
NOTE 4.	REVENU SUR CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS	13
NOTE 5.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	13
NOTE 6.	DEPRECIATIONS NETTES D'ACTIFS.....	14
NOTE 7.	PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS	14
NOTE 8.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	15
NOTE 9.	IMPOTS SUR LES BENEFICES	15
NOTE 10.	RESULTAT PAR ACTION.....	16
NOTE 11.	GOODWILL	16
NOTE 12.	CAPITAUX PROPRES	16
NOTE 13.	RETRAITES, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME.....	18
NOTE 14.	PROVISIONS	19
NOTE 15.	ENDETTEMENT NET	19
NOTE 16.	PASSIFS EVENTUELS, LITIGES	21
NOTE 17.	ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	23

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2025.

CONFORMITE AVEC LA NORME IAS 34

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/amending-and-supplementary-acts/acts-adopted-basis-regulatory-procedure-scrutiny-rps_fr

L'application du référentiel IFRS de l'IASB n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers présentés.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES

Les méthodes comptables retenues au 30 juin 2025 sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des éléments ci-dessous ainsi que des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires présentées en **Note 1.B**.

Au 30 juin 2025, le Groupe a appliqué les normes, amendements ou interprétations suivants publiés par l'IASB et adoptés par l'Union européenne sans que ces nouvelles applications aient de conséquences significatives dans les états financiers consolidés :

- Amendements IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 « classement et évaluation des instruments financiers » et « Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles » ;
- IFRS 18 et amendements liés « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » ;
- IFRS 19 et amendements liés « Filiales sans obligation d'information du public – Informations à fournir ».

Le Groupe a commencé à analyser les impacts de l'application de l'IFRS 18, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2027.

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs sur les états financiers liés à l'application des autres normes ou amendements citées.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés intermédiaires nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations décrites dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 restent valables.

Au cours des six premiers mois de l'année 2025, la Direction a notamment réexaminé ses estimations concernant les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* (voir **Note 6** et **Note 11**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 9**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 13**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 14** et **Note 16**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie.

Sur le premier semestre 2025, le Groupe a notamment suivi de près les différents évolutions sur les droits de douanes, ainsi que les potentielles conséquences pour les opérations. Du fait d'une exposition limitée y compris au niveau des droits de douane sur le cuivre aux Etats-Unis, et des actions mises en place par le Groupe pour réduire les conséquences résiduelles, il n'y a pas de remise en cause des estimations considérées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. PARTICULARITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES INTERMÉDIAIRES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe ont été établis sur la base des règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation décrites dans la **Note 1.A**, auxquelles il convient d'apporter les précisions suivantes :

- Pour les comptes intermédiaires, la charge d'impôts (courante et différée) est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôts de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal. Ce taux moyen annuel intègre le cas échéant l'impact des opérations juridiques structurantes intervenant sur la période, comme les fusions par exemple.
- La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Les charges comptabilisées sur la période correspondent au prorata des charges estimées sur l'année. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans afin de tenir compte des évolutions significatives éventuelles du semestre ou d'événements non récurrents. La valeur de marché des actifs de couverture est revue à la date de clôture.

Note 2. Principaux événements

A. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Cession de Americable

Nexans a finalisé, début janvier, la cession d'AmerCable, un producteur majeur de câbles d'alimentation électrique, de contrôle et d'instrumentation pour les environnements hostiles, à Matfr, pour une valeur d'entreprise établie à 280 millions de dollars américains.

Depuis sa création en 1922, AmerCable fabrique des câbles électriques spécifiquement conçus pour fonctionner de manière fiable et pérenne dans des environnements extrêmes, et principalement destinés aux industries minières, gazière et pétrolière. Basée dans l'Arkansas, aux États-Unis, l'entreprise emploie 300 salariés.

La société était incluse dans le segment opérationnel « Industry & Solutions », et représentait 110 millions d'euros de ventes sur le premier semestre 2024.

Le résultat de cession est décrit en **Note 7**.

Cession de Lynxéo

Nexans a finalisé, fin juin 2025, la cession de Lynxéo, sa division de câbles industriels à Latour Capital pour une valeur d'entreprise de 525 millions d'euros.

Lynxéo est un acteur majeur dans le domaine des câbles destinés au marché de l'industrie et joue un rôle clé en tant qu'acteur entièrement intégré, au service d'un portefeuille client diversifié dans les industries d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et de l'automatisation. Forte d'un héritage de plus de 100 ans au service des leaders industriels, cette entité peut se targuer d'une présence industrielle mondiale en Europe et en Asie, ainsi qu'aux États-Unis, avec 2 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires annuel de plus de 700 millions d'euros.

Le sous-groupe était inclus dans le segment opérationnel « Industry & Solutions » et a généré 324 millions d'euros de ventes standard sur le premier semestre 2025.

Le résultat de cession est décrit en **Note 7**.

Acquisition de Cables RCT

Nexans a finalisé, début juin, l'acquisition de 100% du capital social de Cables RCT.

Cables RCT est un producteur espagnol de référence dans les câbles basse tension, disposant d'une présence industrielle en Europe du Sud et d'une expertise reconnue dans les solutions flexibles de sécurité incendie pour les bâtiments. L'entreprise est présente dans 30 pays, avec une forte implantation Ibérique.

Fondée en 1965, Cables RCT a réalisé un chiffre d'affaires de 133 millions d'euros en 2024 et emploie aux alentours de 175 personnes. L'entreprise dispose d'une unité de production de câbles de pointe située à Saragosse, ainsi que des centres logistiques à Barcelone, Madrid, Séville et Valence.

L'entité est consolidée dans le groupe selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1^{er} juin 2025 et ses activités ont contribué aux comptes consolidés du Groupe à fin juin 2025 pour un chiffre d'affaires à prix métal courant de 12 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle non significative.

Sur une base six mois, considérant par exemple une acquisition au 1^{er} janvier 2025, la contribution au chiffre d'affaires courant peut être estimée à 72 millions d'euros et à une Marge Opérationnelle de 0,5 millions d'euros.

B. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE 2025

Le Conseil d'administration réuni le 23 juillet 2024 et le 29 octobre 2024, sur le fondement des autorisations consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 mai 2024, a décidé du principe d'une opération d'actionnariat salarié, pour réalisation en 2025, au moyen d'une augmentation de capital par émission d'un maximum de 750 000 actions nouvelles.

Il s'agit de la onzième opération d'actionnariat salarié menée par le Groupe sur un périmètre international.

Les salariés se sont vu offrir la possibilité de souscrire à une formule structurée dite « à effet de levier » similaire à la formule proposée lors des opérations 2010 à 2022 permettant aux salariés de souscrire, par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placements d'Entreprise (FCPE) ou en direct, à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions ou parts de FCPE seront indisponibles pendant cinq ans, sauf cas limités de déblocage anticipé. Dans certains pays où l'offre de parts FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de Stock Appreciation Rights. Les salariés ayant participé à l'offre ont bénéficié d'un abondement en actions de la part du Groupe.

La période de réservation s'est tenue entre les 5 et 22 mai 2025, assortie d'une période de rétractation du 25 au 27 juin 2025.

Le prix de souscription a été fixé le 20 juin 2025 à 81,24 euros en France et hors France (soit une décote de 20% par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents cette date).

Le règlement-livraison des actions a lieu le 30 juillet 2025 cf. **Note 17**.

Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient les segments suivants en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) :

- **« PWR Grid & Connect »**: Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale. Il comprend deux composantes :
 - **« PWR-Grid »** qui couvre les câbles destinés aux réseaux de distribution d'énergie gérés par les fournisseurs d'électricité (ex-Distribution);
 - **« PWR-Connect »**, correspondant à l'ensemble des câbles d'équipement dans les bâtiments (ex-Usages).
- **« PWR-Transmission »** : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, transmissions sous-marines de données (étroitement liées aux projets de haute tension sous-marine), ainsi que la finalisation des projets en cours pour les solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier.
- **« Industrie & Solutions »** : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien) et autres (nucléaire, médical, manutention). En 2024, il comprenait également le marché des ressources (pétrole, gaz et mine) via l'entité Amercable, cédée début janvier 2025.

La rubrique **« Autres »** inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs.

Ainsi, parmi les éléments qui contribuent à la rubrique **« Autres »**, il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 30 juin 2025, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 90% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (89% au 30 juin 2024),
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 31 millions d'euros au 30 juin 2025. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les segments présentés dans l'information sectorielle correspondent par ailleurs à des familles de produits similaires en termes de nature, de typologie de clients, de méthodes de distribution et de procédés de fabrication.

L'EBITDA ajusté est défini comme la marge opérationnelle avant (i) les amortissements et dépréciations, (ii) les dépenses fondées sur des actions et (iii) certains autres éléments opérationnels spécifiques qui ne sont pas représentatifs de la performance de l'entreprise.

Les chiffres présentés pour les premiers semestres 2025 et 2024 comprennent des chiffres d'affaires à prix métaux constants calculés avec les cours de référence de 5 000 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

1er semestre 2025 (en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect				
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	805	1 628	758	788	717	4 696
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	674	1 186	747	721	437	3 765
Coût des ventes	(642)	(1 401)	(668)	(675)	(703)	(4 089)
EBITDA ajusté	107	163	88	70	13	441
Éléments opérationnels spécifiques (a)	-	-	3	-	(25)	(21)
Dotation aux amortissements	(13)	(26)	(40)	(26)	(19)	(124)
Marge opérationnelle	94	137	51	44	(31)	296
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	-	-	(0)	(43)	0	(43)

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent 25 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et 3 millions d'euros en "PWR-Transmission" en relation avec l'amélioration de la marge d'un projet long terme affectée par des réorganisations antérieures.

1er semestre 2024 (en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect				
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	747	1 264	635	947	631	4 224
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	649	977	622	876	422	3 546
Chiffre d'affaires net à prix métal, périmètre constants et cours de change 2025	638	947	614	870	405	3 474
Coût des ventes	(592)	(1 065)	(563)	(773)	(626)	(3 619)
EBITDA ajusté	105	133	68	113	(7)	412
Éléments opérationnels spécifiques (a)	-	-	(4)	-	(9)	(12)
Dotation aux amortissements	(14)	(12)	(33)	(19)	(21)	(100)
Marge opérationnelle	91	120	31	94	(37)	300
Dotation aux dépréciations/reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 6)	0	-	(0)	-	0	0

(a) Les éléments opérationnels spécifiques comprennent principalement 9 millions d'euros liés aux paiements fondés sur des actions en "Autres", et 4 millions d'euros en "PWR-Transmission" en relation avec des coûts supplémentaires sur des projets à long terme affectés par des réorganisations antérieures.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

1er semestre 2025 (a) (en millions d'euros)	Norvège	Canada	France	Allemagne	Italie	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	753	675	547	465	509	2 211	4 696
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	736	437	417	459	377	1 339	3 765

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

1er semestre 2024 (a) (en millions d'euros)	Norvège	Canada	France	Allemagne	Italie	Autres (b)	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	618	603	525	499	189	1 790	4 224
Chiffre d'affaires net à prix métal constant	598	427	421	492	154	1 454	3 546
Chiffre d'affaires net à prix métal, périmètre constants et cours de change 2025	590	407	421	492	154	1 409	3 474

(a) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(b) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires au premier semestre 2025 ou 2024.

Note 4. Revenu sur contrats conclus avec les clients

La désagrégation du chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

1er semestre 2025 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect				
Obligations de performance remplies à un moment précis	805	1 628	97	788	717	4 035
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	661	-	-	661
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	805	1 628	758	788	717	4 696

1er semestre 2024 (Chiffre d'affaires, en millions d'euros)	PWR Grid & Connect		PWR Transmission	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
	PWR Grid	PWR Connect				
Obligations de performance remplies à un moment précis	747	1 264	91	947	631	3 680
Obligations de performance remplies progressivement	-	-	544	-	-	544
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	747	1 264	635	947	631	4 224

Note 5. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Dépréciations d'actifs nettes	6	(43)	0
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		1	1
Plus et moins-value de cessions d'actifs	7	286	(4)
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition	11	(9)	(12)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence	16	(16)	(0)
Autres dépenses opérationnelles non courantes		(0)	(0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		220	(14)

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 6. Dépréciations nettes d'actifs

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2025, le Groupe a procédé à une revue des principaux enjeux de dépréciation pour identifier les éventuels indices de perte de valeur apparus sur la période, tant sur les actifs individuels que sur les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

Le Groupe a considéré que l'évolution générale du marché de l'automobile et ses conséquences sur le marché des harnais est un indicateur de perte de valeur. Le test réalisé pour l'UGT des Harnais sur la base de prévisions de flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés a amené le Groupe à constater une dépréciation des immobilisations corporelles de 43 millions d'euros à fin juin 2025. Le taux d'actualisation utilisé dans le cadre du test de perte de valeur s'élève à 8,75%, quand le taux de croissance à l'infini est quasi nul.

Le Groupe n'a pas relevé d'autres indices de perte de valeur. Comme évoqué au niveau de la **Note 1**, la situation d'incertitude provenant des frais de douane a un effet limité sur l'activité du Groupe, et aucun test n'a été réalisé à ce titre.

Des analyses de sensibilités ont été réalisées sur l'UGT des Harnais :

- Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses retenues conduirait à une dépréciation complémentaire de 10 millions d'euros,
- une diminution de 50 points de base de l'hypothèse opérationnelle qu'est le taux d'EBITDA par rapport aux hypothèses retenues conduirait à une dépréciation supplémentaire de 30 millions d'euros.

Aucune analyse de sensibilité au taux de croissance à l'infini n'a été réalisée, le test incorporant déjà une hypothèse quasi-nulle à ce titre comme mentionné plus haut.

A fin juin 2024, aucun test de dépréciation n'avait été réalisé suite à l'absence de nouvel indice de perte de valeur.

Pour rappel, le Groupe a intégré les enjeux associés aux conséquences du changement climatique dans son approche – Se référer à la **Note 8** des états financiers consolidés annuels 2024.

Note 7. Plus et moins-values de cessions

(en millions d'euros)	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Plus (moins) values nettes sur cessions d'actifs immobilisés	0	(6)
Plus (moins) values nettes sur cessions de titres	286	2
PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSIONS D'ACTIFS	286	(4)

Les plus-values nettes sur cessions de titres pour 286 millions d'euros comprennent les cessions suivantes :

- La cession de l'entité Amercable au groupe Mattr pour une plus-value de 161 millions d'euros : Nexans a finalisé, début janvier, la cession d'AmerCable pour une valeur d'entreprise établie à 280 millions de dollars américains. Le contrat de cession comprend une clause d'ajustement de prix fonction du bilan définitif en date de cession. Au 30 juin 2025, les négociations sur le sujet sont en cours de finalisation, l'ajustement de prix attendu étant estimé non significatif.
- La cession du sous-groupe Lynxéo pour une plus-value de 125 millions d'euros : le 30 juin 2025, Nexans a cédé sa division de câbles industriels Lynxéo à Latour Capital pour une valeur d'entreprise de 525 millions d'euros, et a encaissé 484 millions d'euros sur la base d'un prix estimé.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le contrat de cession prévoit deux mécanismes d'ajustements de prix :

- Un ajustement de prix éventuel classique en lien avec les bilans définitifs des sociétés cédées à la date de cession, et qui sera finalisé au second semestre 2025 ;
- Un ajustement de prix en fonction de l'évolution d'ici au 30 juin 2026 de certaines facilités de paiement offertes par les tiers à l'ensemble des entités Lynxéo. Une partie de cet ajustement de prix a été placée sur un compte séquestre et n'a pas été intégrée à la plus-value de cession constatée sur le premier semestre 2025.

Note 8. Autres produits et charges financiers

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	3	2
Dépréciation d'investissements financiers et provisions	(3)	(2)
Pertes et gains de change (nets)	19	(15)
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux	(3)	(3)
Hyperinflation	(3)	(1)
Autres	(1)	(4)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	12	(23)

Note 9. Impôts sur les bénéfices

Les taux d'impôt effectifs sont les suivants pour les premiers semestres 2025 et 2024 :

<i>(en millions d'euros)</i>	1er semestre 2025	1er semestre 2024
Résultat avant impôts	478	247
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	1	4
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	476	244
(Impôts sur les bénéfices)	(104)	(71)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (EN %)	21,78%	29,20%

Le groupe est soumis aux règles du « Pilier 2 » à partir du 1^{er} janvier 2024 dans certaines juridictions. Aucune nouvelle charge fiscale significative n'étant cependant attendue en 2025, le Groupe n'a pas comptabilisé de charge au titre du « Pilier 2 » dans les comptes au 30 juin 2025.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 10. Résultat par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	1er semestre 2025	1er semestre 2024
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (a)	372	174
Nombre moyen d'actions en circulation	43 536 854	43 673 924
Nombre moyen d'instruments dilutifs (b)	1 329 962	1 338 486
Nombre moyen d'actions dilué	44 866 815	45 012 410
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action (c)	8,55	3,98
- Résultat dilué par action (c)	8,30	3,86

a) En millions d'euros. Le résultat net part du Groupe correspond au résultat net part du Groupe ajusté.

b) Les instruments dilutifs correspondent aux actions gratuites et de performance.

c) En euros.

Note 11. Goodwill

L'évolution des goodwill au cours du premier semestre 2025 (429 millions d'euros au 30 juin 2025 contre 470 millions d'euros au 31 décembre 2024) est liée aux éléments suivants :

- à l'acquisition de la société RCT, qui génère un goodwill comptabilisé à titre provisoire et avant allocation aux actifs et passifs identifiables de 13 millions d'euros. Le goodwill provisoire intègre dans son calcul un complément de prix pour le vendeur estimé en fonction de la performance attendue pour RCT sur l'année à venir. En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis sera conduite sur les douze mois suivant l'acquisition.
- à la cession du sous-groupe Lynxéo, auquel étaient rattachés 36 millions d'euros de goodwill,
- et dans une moindre mesure, aux variations des taux de change sur la période dans la mesure où de nombreux goodwill du Groupe sont en effet exprimés en devises étrangères puisque rattachés aux acquisitions australienne (Olex) et sud-américaine (Madeco & Centelsa).

Tous les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites dans les notes aux états financiers consolidés du 31 décembre 2024.

Aucune dépréciation n'a été constatée sur les goodwill au 30 juin 2025, comme au 31 décembre 2024 et au 30 juin 2024.

Tous les goodwill seront testés au cours du second semestre 2025.

Les coûts d'acquisition au titre de l'acquisition de RCT ainsi que sur d'autres projets en cours se sont élevés à 9 million d'euros sur le premier semestre 2025 et ont été comptabilisés en compte de résultat en application de la norme IFRS 3. Conformément aux principes comptables du Groupe (se référer à la **Note 1.D** des comptes consolidés du 31 décembre 2024), ils sont présentés sur la ligne spécifique « Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition » au sein des « Autres produits et charges opérationnels » cf. **Note 5**.

Note 12. Capitaux Propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 30 juin 2025 comme au 31 décembre 2024 de 43 753 380 actions entièrement libérées, de 1 euro de valeur nominale.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. DISTRIBUTION

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 a autorisé le 15 mai 2025 la distribution d'un dividende de 2,60 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 714 892 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2025, a entraîné un décaissement d'un montant de 114 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a autorisé le 16 mai 2024 la distribution d'un dividende de 2,30 euros par action, ce qui, compte tenu des 43 720 721 actions ordinaires non auto-détenues constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 23 mai 2024, avait entraîné un décaissement d'un montant de 101 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Les mouvements d'actions propres sur les premiers semestres 2025 et 2024 se détaillent comme suit :

	Nombre d'actions propres
Au 31 décembre 2023	119 858
Programme de rachat d'actions	175 000
Annulation d'actions propres	-
Attribution aux salariés	(261 099)
Contrat de liquidité (achats) / ventes	5 553
Au 30 juin 2024	39 312
Au 31 décembre 2024	183 759
Programme de rachat d'actions	732 229
Annulation d'actions propres	
Attribution aux salariés	(217 719)
Contrat de liquidité (achats) / ventes	21 661
Au 30 juin 2025	719 930

La ligne « Programme de rachat d'actions » en 2025 inclut également l'engagement de rachat d'actions auprès d'un établissement financier dans le cadre du plan ACT 2025 cf. **Note 12.E**.

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Au 30 juin 2025, il existe 1 372 330 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action, soit 3,14 % du capital (1 302 205 actions au 31 décembre 2024 donnant droit à 2,98 % du capital).

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres.

Pour le premier semestre 2025, une charge de 7 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (contre une charge de 9 millions d'euros sur le premier semestre 2024).

E. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé sur 2025 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 750 000 actions nouvelles. Le règlement-livraison des actions a lieu le 30 juillet 2025 et conduit à émettre 654 244 actions nouvelles pour un montant global de 51,4 millions d'euros cf. **Note 17**.

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2025 pour un montant de 17 millions d'euros abondement compris, et ne prend pas en compte de coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 13. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

La provision nette sur engagements de retraite et avantages assimilés est calculée sur la base des dernières évaluations disponibles à la date de clôture de l'exercice précédent. Une revue des hypothèses actuarielles a été réalisée pour les principaux plans contributeurs afin de tenir compte des évolutions éventuelles du semestre ou d'évènements non récurrents significatifs. Au 30 juin 2025, les principaux engagements et actifs de couverture de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, du Canada et des Etats-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation en fonction, principalement, des taux d'actualisation et de la valeur de marché des actifs.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux d'actualisation (équivalents moyens) se décomposent par pays de la manière suivante :

	Taux d'actualisation 30 juin 2025	Taux d'actualisation 31 décembre 2024	Taux d'actualisation 30 juin 2024
France	3,60%	3,15% - 3,60%	3,60% - 3,70%
Allemagne	3,60%	3,15% - 3,60%	3,60% - 3,70%
Suisse	1,10%	0,85%	1,25%
Canada	4,55% - 4,95%	4,55% - 4,95%	4,90% - 4,95%
États-Unis	5,20% - 5,50%	5,20% - 5,50%	5,50%

B. ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE POUR RETRAITE ET ENGAGEMENTS

(en millions d'euros)	2025	2024
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1ER JANVIER	128	158
- dont actif net d'engagement	(85)	(79)
- dont provision nette d'engagement	213	237
Charge / (produit) reconnu en résultat	0	5
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	(15)	(23)
Utilisation	(10)	(11)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(13)	3
PROVISION / (ACTIF NET) AU 30 JUIN	90	132
- dont actif net d'engagement	(91)	(91)
- dont provision nette d'engagement	180	224

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 14. Provisions

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2024	208	85	17	107
Dotations	35	7	11	17
Reprises (provisions utilisées)	(20)	(13)	(6)	(0)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(13)	(12)	(1)	(0)
Écarts de conversion et autres	(18)	(10)	(5)	(3)
AU 30 JUIN 2025	192	56	15	121

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 16**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 75 millions d'euros au 30 juin 2025, voir **Note 16**.

Au compte de résultat, les coûts de réorganisation s'élèvent à 29 millions d'euros sur le premier semestre 2025. Ils comprennent essentiellement des coûts sociaux et des charges externes de consultants.

Note 15. Endettement net

Depuis février 2024, Standard & Poor's a ajusté la perspective de la note long terme BB+ du Groupe de positive à stable.

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'euros)	Notes	30 juin 2025	31 décembre 2024
Emprunts obligataires (a) – Non courant	15.B	1 317	1 317
Autres emprunts non courants (a)	15.C	270	252
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS (a)		1 588	1 568
Emprunts courants et intérêts courus non échus (b)	15.C	330	191
Concours bancaires		2	3
TOTAL EMPRUNTS COURANTS (b)		332	194
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE (b)		1 920	1 762
Trésorerie		(1 911)	(1 202)
Équivalents de trésorerie		(129)	(52)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		(121)	508
Dettes sur loyers futurs (c)		169	172
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		48	681

a) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

b) Hors dettes sur loyers futurs.

c) Les dettes sur loyers futurs comprennent 140 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 4 millions d'euros sur le premier semestre 2025.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Au 30 juin 2025, le solde net des dépôts de trésorerie situés dans les banques libanaises s'élève à 2 millions d'euros (3 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Au 30 juin 2025 comme au 31 décembre 2024, ils sont classés dans les autres créances nettes, hors de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

B. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable au 30 juin 2025	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2028	405	400	5 avril 2028	5,50%
Emprunt obligataire 2029	577	575	29 mai 2029	4,13%
Emprunt obligataire 2030	355	350	11 mars 2030	4,25%
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES (a)	1 337	1 325		

a) Dont intérêts courus court terme pour 12 millions d'euros.

Le 5 avril 2023, Nexans avait réalisé sa première émission obligataire liée au développement durable d'un montant de 400 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (à échéance 5 avril 2028) était assortie d'un coupon annuel de 5,5%. Le prix d'émission était de 100% de la valeur nominale de l'obligation. Ce premier emprunt obligataire lié au développement durable s'inscrit dans le cadre du « Sustainable Financing Framework » de Nexans. Les obligations émises sont liées aux objectifs climatiques que Nexans s'est fixé pour le 31 décembre 2026 concernant la réduction de ses émissions de gaz à effets de serre des Scope 1 et 2, ainsi que pour la partie « Cradle-to-Shelf » du Scope 3. Le non-respect de l'une ou l'autre de ces obligations entraînerait une augmentation de 50 points de base du taux de coupon de la dernière année.

Le 11 mars 2024, Nexans a réalisé une première émission obligataire pour un montant de 350 millions d'euros, sur une échéance de six ans avec un coupon annuel de 4,25%. Le prix d'émission était à 100% de la valeur nominale de l'obligation.

Le 5 avril 2024, Nexans a remboursé l'émission obligataire de 200 millions d'euros souscrite en 2017 pour une durée ferme de 7 ans.

Le 29 mai 2024, une deuxième émission obligataire a été réalisée pour un montant de 575 millions d'euros, sur une échéance de cinq ans à un coupon annuel de 4,125%. Le prix d'émission était à 99,447% de la valeur nominale de l'obligation.

C. EMPRUNTS NON OBLIGATAIRES

Le 6 octobre 2021, la Banque européenne d'investissement (BEI) avait accordé à Nexans un financement d'un montant de 200 millions d'euros, destiné à favoriser sa participation active à la transition énergétique mondiale et son engagement de contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050.

Le 5 avril 2022, Nexans a tiré la totalité de cette ligne de financement soit un montant de 200 millions d'euros. L'emprunt, remboursable in fine, a une maturité de cinq ans (à échéance 5 avril 2027) et est assorti d'un coupon annuel à taux fixe de 1,93%.

Les intérêts courus non échus s'élèvent à 0,9 million d'euros au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, les emprunts courants comprennent une dette financière de 50 millions d'euros lié à un programme de titrisation en France ne remplissant pas les critères de déconsolidation.

D. COVENANTS

Le 25 octobre 2022, le Groupe a signé un nouveau contrat de crédit syndiqué pour un montant de 800 millions d'euros, remplaçant le contrat de crédit syndiqué signé en 2018. Son échéance est fixée au 25 octobre 2027. Il comportait deux options d'extension d'un an, toutes deux exercées, qui ont porté son échéance finale au 25 octobre 2029.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le crédit syndiqué renouvelé et le financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) comportent tous deux une obligation de respect de deux ratios financiers :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1,20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 3**, et qui ne doit pas excéder 3,2.

Au 30 juin 2025 comme au 31 décembre 2024, ces ratios sont largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre du crédit syndiqué ou du financement de la Banque européenne d'investissement (BEI) entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période définie dans le contrat, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Note 16. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

En janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne (CE), qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende de 70,6 million d'euros infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Par la suite, certaines entités du Groupe ont été notifiées de plaintes en dommages et intérêts introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs concernant la décision de la CE.

Au Royaume-Uni, National Grid, Scottish Power et Vattenfall ont intenté des actions en justice contre Prysmian. Des recours en contribution ont été introduits par Prysmian contre la Société dans ces affaires. Prysmian a maintenant conclu un accord avec chacune des sociétés ayant intenté des actions en justice contre Prysmian. Les recours en contribution sont toujours en cours mais ne sont pas actuellement poursuivis.

En mai 2022, une demande de certification d'un recours collectif a été déposée devant le Competition Appeal Tribunal (CAT) par Madame Spottiswoode CBE, sollicitant l'autorisation de poursuivre les groupes Nexans, Prysmian et NKT en dommages et intérêts au bénéfice de plaignants britanniques sur la base de la décision de la CE. Cette demande a été certifiée en mai 2024 par le CAT (sous réserve de diverses conditions) sur une base de « opt-out ». Elle a sécurisé un financement auprès d'un bailleur de fonds spécialisé dans le financement de litiges tiers. La Société continue à se défendre et une audience sur un aspect de la plainte a eu lieu en Mai/Juin 2025. Le jugement est en attente.

En juillet 2022, London Array Limited et consorts ont initié une action devant le CAT contre Nexans France SAS et la Société, sur la base de la décision de la CE. Nexans France SAS et la Société travaillent leurs arguments en défense. L'audience a eu lieu en Mai 2025 et le jugement est en attente.

En avril 2019, Terna S.p.A a déposé une plainte contre Nexans Italia devant le Tribunal de Milan pour réparation des dommages subis pour violation des règles de concurrence, en se basant sur la décision de la CE. Nexans poursuit sa défense contre cette plainte et le jugement n'est pas attendu avant la fin de l'année 2025 ou 2026.

En avril 2019, une plainte a été déposée aux Pays-Bas conjointement par l'Autorité de l'Électricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que de certaines sociétés dans le groupe Nexans et le groupe ABB.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. En décembre 2019, Nexans et les autres défendeurs ont déposé une requête contestant la compétence du tribunal, qui a été validée en faveur des défendeurs. À la suite de plusieurs décisions rendues aux Pays-Bas sur cette question préliminaire, l'affaire a été renvoyée devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) pour qu'elle statue. Une audience devant la CJUE a eu lieu en janvier 2025. Le jugement est en attente.

En novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. En janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. En février 2025, l'avocat général agissant au nom de la CNMC a déposé sa réponse à l'appel, à laquelle Nexans a répliqué. Les conclusions de l'avocat général en attente, ainsi que le jugement de la Haute Cour.

En juillet 2020, une réclamation a été déposée par Iberdrola, suivie de quatre autres plaignants espagnols en 2022. Toutes les réclamations contre Nexans Iberia, sont basées sur la décision de la CNMC dans l'affaire de la basse/moyenne tension. Nexans défend ses droits dans le cadre de ces plaintes.

En janvier et mai 2022, l'Office fédéral allemand des cartels (FCO) a mené des perquisitions sur trois sites de Nexans en Allemagne. Ces perquisitions s'inscrivent dans le cadre d'une enquête sur des fabricants de câbles concernant une prétendue coordination des majorations de prix des métaux, qui sont les normes du secteur, en Allemagne. Le FCO a également mené des inspections dans les locaux d'autres entreprises en Allemagne. Nexans a contesté avec succès la validité de la perquisition. Toutefois, l'enquête est en cours et, en février et juillet 2024, le FCO a mené des perquisitions sur d'autres sites en Allemagne et en France.

En octobre 2023, la Société d'Electricité Saoudienne (SES) a déposé une plainte en Allemagne contre Nexans S.A. et d'autres sociétés, dont NKT et Prysmian, sur la base de la décision de la CE. Nexans se défend dans le cadre de cette plainte. En juin 2024, la Société et les autres défendeurs ont obtenu du tribunal qu'il exige de SES une caution substantielle si elle souhaitait poursuivre sa plainte.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019. En avril 2020, le tribunal administratif de CADE a condamné la Société, ainsi que d'autres fabricants de câbles. Nexans a payé l'amende d'environ un million d'euros (correspondant à la conversion du montant en BRL) et a fait appel de la décision.

En janvier 2024, l'Autorité française de la Concurrence (l'Autorité) a procédé à des perquisitions sur trois sites de Nexans France, dans le cadre d'une enquête dans le secteur de la distribution de câbles d'énergie sur le territoire DROM-COM. La procédure est toujours en cours.

En décembre 2024, l'Autorité italienne de la concurrence (Autorità Garante della Concorrenza e del Mercato) a effectué des perquisitions dans les locaux de La Triveneta Cavi à Brendola. Les perquisitions font partie d'une enquête relative à un accord anticoncurrentiel présumé entre fabricants de câbles en cuivre sur le marché italien des câbles en cuivre basse tension. Les accords conclus en 2024 dans le cadre de l'acquisition du groupe La Triveneta Cavi par Nexans prévoient certaines protections contractuelles en vertu desquelles le Groupe serait indemnisé en cas de pertes éventuelles découlant de l'enquête susmentionnée. Une décision de l'Autorité est attendue.

Au 30 juin 2025, le Groupe maintient une provision pour risques de 74,8 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients. Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Étant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement éliminés.

Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les procédures d'examen limité sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 30 juin 2025 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 30 juin 2025, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 17. Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié décrite en **Note 2**, 654 244 actions nouvelles seront créées, dont 632 588 actions souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE ou par CACIB dans le cadre de la structuration de la formule alternative. Le solde, soit 21 656 actions, correspond aux actions gratuites émises au titre de l'abondement. Le prix de souscription étant de 81,24 euros par action en France et hors France, le montant global d'augmentation des capitaux propres s'élèvera à 51,4 millions d'euros, prime incluse, pour une augmentation de capital de 0,6 million d'euros.

Afin de limiter l'effet dilutif, et conformément à la décision du Conseil d'administration du 29 juillet 2025, une réduction de capital sera par ailleurs réalisée le 31 juillet 2025 par annulation de 662 845 actions auto-détenues, soit un montant de diminution du capital de près de 0,7 million d'euros.

Aucun autre événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 30 juin 2025.